

# CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 05 mai 2009

L'an deux mil huit, le cinq mai à 20 heures trente

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Jean-Vincent VALLIES, Maire de Chécy.

**Etaient présents :** M. VALLIES, Mme BAULINET, M. RABILLARD, Mme GALY, M. TINSEAU, Mme DAUDIN, MM. MAUPETIT, DOUCET, Mme GLOMERON, M. PIZZINAT, Mme DUFOUR, M. LEPAULT, Mmes BOUGAS, GACOIN, M. TOULOUGOUSSOU, Mme MENIS-GROBOL, M. LETELLIER, Mme PUGIN, M. SALLE, Mme DALLA-COSTA MILCENDEAU, M. HURISSE, Mme PICARD CORNAIRE, M. LEPRETRE, Mme SCHNEIDER, Mlle FELIX, MM. FLEURY, MIRAS CALVO

**Absents excusés :**

Mme CHARDERON qui a donné pouvoir à Mme BAULINET

M. GACHET qui a donné pouvoir à M. RABILLARD

Formant la majorité des membres en exercice, M. DOUCET a été désigné Secrétaire de séance.

Le compte rendu du 31 mars 2009 a été approuvé.

## **TRAVAUX – VOIRIE – URBANISME – ASSAINISSEMENT**

1. Approbation du Conseil municipal de l'évaluation préalable pour la mise en œuvre d'un partenariat public privé pour la rénovation du réseau d'éclairage public.

Le Conseil municipal a approuvé à la majorité (7 abstentions, 21 pour) le recours à un contrat de partenariat public/privé pour la rénovation de l'éclairage public. La décision du conseil municipal s'est basée sur une évaluation préalable réalisée par un cabinet extérieur. Le contrat envisagé permettra de rénover en peu de temps le parc de l'éclairage public vétuste à près de 40 %.

2. La Baratière : création d'un droit de préemption urbain

Le Conseil municipal a autorisé à l'unanimité la création d'un droit de préemption dans la zone nord d'extension d'activités dite de la Baratière (ex. Guignardières nord). Ce droit de préemption épouse les contours de la zone 1AEU prévue pour l'extension nord de la zone d'activité et permettra d'éviter des spéculations sur les terrains concernés.

3. Délibération portant classement dans le domaine public routier communal des ouvrages communs de la ZAC du Vieux Pavé

Le conseil municipal a autorisé à l'unanimité le classement dans le domaine public routier communal, les ouvrages communs de la Zac du Vieux Pavé. Ce classement correspond à l'intention du Conseil municipal de l'époque qui a créé la ZAC.

## **SPORT – VIE ASSOCIATIVE**

Demande de subvention auprès du Conseil Régional pour les courts de tennis

Le Conseil municipal a sollicité à l'unanimité le Conseil régional pour une subvention pour la réfection d'un court de tennis. La subvention peut atteindre 40 % du montant des travaux.

2. Tarifs du camping municipal

Le Conseil municipal a adopté à l'unanimité les tarifs du camping municipal à compter de l'année 2009. Ces tarifs sont les suivants :

	Tarifs à partir de 2009
Adulte et enfant à partir de 7 ans	3.5
Enfant moins de 7 ans	1.5

Enfant moins de 3 ans	<b>Gratuit</b>
Emplacement délimité confort Caravane - Camping-car	<b>2.5</b>
Emplacement collectif	<b>1</b>
Véhicule	<b>2.5</b>
Motocyclette	<b>1</b>
Supplément double essieu	<b>20</b>
Supplément fourgon ou utilitaire	<b>20</b>
Borne Station camping-car Gratuité pour les résidents du camping	<b>2</b>
Garage mort en saison	<b>10</b>
Électricité - 2 Ampères	<b>3.8</b>
Caution raccord borne électrique	<b>30</b>
Douche supplémentaire	<b>0.5</b>
Visiteurs	<b>1</b>
Animaux	<b>1</b>
Groupes d'enfants Au delà de 10 campeurs (CLSH - Centres de vacances)	50 % du tarif campeur
Groupes constitués Associations Loi 1901 - Au delà de 10 campeurs	moins 15 % du prix du séjour
Forfait emplacement délimité (confort) 2 personnes + véhicule + caravane / camping car	<b>12.00</b>
Forfait emplacement tente 2 personnes + véhicule + tente	<b>10.00</b>
Forfait « Stop Accueil Camping-car »	<b>8.00</b>

## **FINANCES**

### **Sollicitation d'une subvention au titre de la dotation du développement rural**

Le Conseil municipal a sollicité à l'unanimité une subvention de l'Etat au titre de la dotation du développement rural pour l'implantation d'une borne internet dans les locaux d'accueil du public. La subvention peut atteindre 35 % du coût HT de l'installation.

## **AFFAIRES SCOLAIRES – PETITE ENFANCE – JEUNESSE - CULTURE**

### **1. Avenant à la convention de partenariat entre la ville de Chécy et l'association DEFI pour l'organisation du Défi 'stival 2009**

Le Conseil municipal a autorisé à la majorité (6 abstentions, 23 pour) la passation d'un avenant à la convention de partenariat avec l'association DEFI. Cet avenant permet la réalisation d'une brocante à vocation culturelle chemin du Port.

### **2. Convention ville de Chécy/Association C.L.E. pour l'organisation des week-ends d'octobre 2009 au Musée de la Tonnellerie**

Le Conseil municipal a autorisé à l'unanimité la passation d'une convention avec l'association CLE pour l'organisation de manifestations culturelles et artistiques lors des week-end d'octobre 2009 au Musée de la Tonnellerie.

### **3. Tarifs 2009 du Musée de la Tonnellerie pour les écoles de Chécy**

Le Conseil municipal a fixé à l'unanimité les tarifs du musée de la Tonnellerie pour les écoles de Chécy à compter de 2009. Ce tarif fixe la gratuité des enfants des écoles maternelles et élémentaires pour des visites de groupes avec gratuité également aux accompagnateurs.

### **4. Convention accueil des enfants de Mardié au centre de loisirs**

Le Conseil municipal a autorisé à l'unanimité la passation d'une convention avec la ville de Mardié pour l'accueil des enfants mardésiens pendant le mois d'août. Cette convention prévoit les modalités financières que devra supporter la ville de Mardié.

### **5. Passation d'une convention relative au tourisme avec la ville de Mardié et les autres villes du canton**

Le Conseil municipal a autorisé à l'unanimité la passation d'une convention avec la ville de Mardié et les autres villes du canton pour mettre en place des actions favorisant le développement du tourisme sur le canton. Pour 2009, la ville de Chécy ne participera pas financièrement au dispositif.

## INFORMATIONS DIVERSES

M. le Maire précise à l'assemblée qu'une convention a été passée avec la CPAM pour l'organisation de permanences à la DEJ le lundi matin sur rendez-vous.

MM. Rabillard et Hourdoux présentent ensuite la démarche de modernisation dans les services communaux et le nouvel organigramme.

M. le Maire évoque les difficultés de l'entreprise terr'Loire. Il précise qu'il sera reçu au Ministère de l'Agriculture avec le Conseiller Général et d'autres élus du Loiret le 6 mai. Il évoque l'importance de l'entreprise sur l'activité des agriculteurs locaux et le nombre de salariés concernés. Il indique qu'il ne comprendrait pas que l'entreprise ne soit pas aidée alors que le secteur bancaire reçoit des milliards d'euros de l'Etat. M. le Maire précise que le CE se réunira le 13 mai à 18h.

Mme Baulinet fait le bilan des fêtes médiévales qui se sont déroulées le 26 avril avec plus de 2000 personnes et 1700 entrées au Musée de la tonnellerie. Elle précise qu'un bilan sera fait.

M. Hurisse évoque la vente d'une parcelle de terrain appartenant à M. Chevallier. M. le Maire précise que cette vente est en cours.

La séance est levée à 22 h45

A Chécy le 12 mai 2009

Le Maire

Jean-Vincent VALLIES.